

Extraits de la séance du conseil communal du 10 novembre 2025

Présences : Malherbe M., *bourgmeestre*,

Toussaint A. et Krier H., *échevins*,

Bemtgen F., Caldarella Weis M., Costa N., Feller-Wilmes J., Gallion J.-B., Kass F., Krier M., Miny R., Pinto S., Prickaerts P. et Reiland M., *conseillers*,

Neyens T., *secrétaire*.

Absence (exc.) : Marques D., *échevin*

Vote par procuration : Marques D. a donné procuration à Malherbe M.

Réaménagement du bureau de la population dans le Château de Mersch

Le conseil communal approuve à l'unanimité le devis relatif au réaménagement du bureau de la population dans le Château de Mersch au montant total de 138.000,00 € TTC.

Construction d'abris pour voyageurs

Le conseil communal approuve à l'unanimité le devis relatif à la construction d'abris pour voyageurs au montant total de 30.000,00 € TTC.

Décompte de travaux extraordinaires

Le conseil communal approuve à l'unanimité le décompte de travaux extraordinaires suivant :

Projet	Somme des devis en € TTC (date vote du conseil communal)	Dépense en € TTC
Réaménage- ment de la Rue Grande- Duchesse Charlotte à Mersch – bypass	955.000,00 (12/12/2017)	592.145,10 €

Approbation des comptes communaux de l'exercice 2023

Le conseil communal,

- arrête à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2023 conformément aux tableaux ci-après :
- arrête à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2023 conformément aux tableaux ci-après :

	compte administratif	compte de gestion
Boni du compte de 2022	25.818.317,52 €	25.818.317,52 €
Recettes ordinaires	53.870.612,17 €	53.870.612,17 €
Recettes extraordinaires	27.850.138,37 €	27.850.138,37 €
Total des recettes	107.539.068,06 €	107.539.068,06 €
Mali du compte de 2022	0,00 €	0,00 €
Dépenses ordinaires	33.792.329,85 €	33.792.329,85 €
Dépenses extraordinaires	31.064.235,05 €	31.064.235,05 €
Total des dépenses	64.856.564,90 €	64.856.564,90 €
BONI	42.682.503,16 €	42.682.503,16 €

Déclarations de recette

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- toute une série de déclarations de recette de l'exercice 2024 pour un total de 1 063 712,72 €;
- toute une série de déclarations de recette de l'exercice 2025 pour un total de 13 609 066,70 €.

Subsides aux sociétés et associations

Le conseil communal arrête à l'unanimité la répartition suivante :

Subsides et cotisations 2025

Subsides et cotisations aux sociétés diverses	3.527,18 €
Subventions humanitaires internationales	8.215,00 €
Subs. et cot. œuvres sociales nationales	5.725,00 €
Subsides aux associations du 3 ^e âge	1.500,00 €
Subsides aux associations de jeunes	6.875,00 €
Subsides aux sociétés d'incendie	3.600,00 €
Subs. aux associations agric. et hortic.	2.100,00 €
Subs. aux associations de tourisme	5.000,00 €
Subs. aux assoc. de protection de la nature	150,00 €
Subs. assoc. médecine sociale et préventive	200,00 €
Subs. aux associations sportives	109.546,60 €
Subsides aux sociétés à but culturel	20.315,00 €

Demandes de subside

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

- *Fit Kanner Miersch* : subside de 16.158,57 € pour l'organisation de la Nuit du Sport 2025 ;
- *Rencontres Musicales de la Vallée de l'Alzette* : subside de 15.000 € pour l'organisation du 25^e anniversaire.

Commissions communales

Commission du vivre-ensemble interculturel

Le conseil communal décide à l'unanimité de créer un poste supplémentaire au sein de la commission du vivre-ensemble interculturel tout en tenant compte du coordinateur/gestionnaire du Pacte communal du vivre-ensemble interculturel pour ladite commission laquelle se compose dorénavant comme suit :

- Président CSV ;
- Secrétaire DP ;
- 1 membre CSV ;
- 1 membre DP ;
- 2 membres déi gréng ;
- 2 membres Är Leit ;
- Coordinateur/Gestionnaire du Pacte communal du vivre-ensemble interculturel ;
- 5 membres de la société civile résidant ou travaillant à Mersch.

Nominations

Le conseil communal décide à l'unanimité

- 1) de nommer le sieur Steve Gales en tant que représentant du *Syndicat d'Initiative et de Tourisme de la Commune de Mersch a.s.b.l.* au groupe de travail « Comité des Fêtes » ;
- 2) de nommer le sieur Elias Boujouf en tant que coordinateur/gestionnaire du pacte communal du vivre-ensemble interculturel à la commission du vivre-ensemble interculturel ;
- 3) de remplacer les dames Tania Weinzaepfel et Nancy Goffin par les dames Isabelle Mariutto et Xenia Peiffer comme représentantes des parents d'élèves au sein de la commission scolaire.

Statuts d'associations

Le conseil communal prend connaissance des nouveaux statuts présentés par

- l'association « Sammlerclub vun Bräuereiartikelen Lëtzebuerg » avec siège social à Reckange ;
- l'association « Dëschtennis Jeunesse Recken/Miersch a.s.b.l. » avec siège social à Reckange ;
- l'association « Fit Kanner Miersch a.s.b.l. » avec siège social à Mersch ;

- l'association « VOLO Miersch a.s.b.l. » avec siège social à Pettingen.

Contrats, conventions et actes

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) l'acte notarié de vente du 20 octobre 2025 par lequel la dame Maria josée Eltz de Schoenfels cède à la commune de Mersch les parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section H de Schoenfels, 1) au lieu dit « Rue du Château », place, contenant 29 centiares, 2) au lieu dit « Rue du Village », place, contenant 1 are 31 centiares et 3) au lieu dit « Rue du Château », place, contenant 7 centiares au prix total de 5.944 € et par lequel la commune s'engage à financer les travaux et fournitures nécessaires à la construction d'un hangar au profit de la dame Eltz à hauteur d'un montant maximal de 100.000,00 € → utilité publique: extension et réaménagement du bâtiment dit « ancienne école » à Schoenfels en salle de rencontre pour les associations locales ;
- b) l'acte notarié de vente du 20 octobre 2025 par lequel la commune de Mersch cède au sieur Amer Agovic de Moesdorf les parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section C de Moesdorf, au lieu dit « Um Knapp », places, contenant 1 are 29 centiares au prix total de 7.642 € ;
- c) l'acte notarié de vente du 20 octobre 2025 par lequel la dame Josiane Catherine Frisch et le sieur Marion Henri Frisch cèdent à la commune de Mersch les parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, 1) au lieu dit « Auf dem Jecker », terre labourable, contenant 15 ares 80 centiares et 2) au lieu dit « Scheiden Oicht », terre labourable, contenant 30 ares 90 centiares au prix total de 6.000 € → utilité publique: création d'une réserve foncière ;
- d) l'acte notarié de vente du 20 octobre 2025 par lequel les copropriétaires de l'immeuble sis 33, Rue Grande-Duchesse Charlotte à Mersch cèdent à la commune de Mersch la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, au lieu dit « Rue Grande-Duchesse Charlotte », place voirie, contenant 13 centiares au prix total de 91 € → utilité publique: incorporation du trottoir existant au domaine public communal;
- e) l'acte notarié de vente du 20 octobre 2025 par lequel les dames Jeanne et Marianne Muller cèdent à la commune de Mersch la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, au lieu dit « Rue des Champs », place voirie, contenant 1 are 78 centiares au prix total de 1.246 € → utilité publique: incorporation du trottoir et partie de la chaussée existants au domaine public communal ;
- f) l'acte notarié de vente du 20 octobre 2025 par lequel les époux José Altino Dias Ribeiro et Sonia Do Rego Ribeiro cèdent à la commune de Mersch la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section F de Reckange, au lieu dit « Rue Principale », place voirie, contenant 34 centiares au prix total de 535,50 € → utilité publique: incorporation du trottoir existant au domaine public communal ;
- g) l'acte notarié de vente du 20 octobre 2025 par lequel la société anonyme *Ikarus Management S.A.* cède à la commune de Mersch les parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section D de Beringen, au lieu dit « Rue Hurkes », place voirie, contenant 3 ares 23 centiares au prix total de 2.261 € → utilité publique: incorporation du trottoir existant au domaine public communal ;
- h) l'acte notarié de vente du 20 octobre 2025 par lequel la dame Denise Marguerite Anne Hansen, la dame Liette Schmit et la dame Monique Jeanne Schmit cèdent à la commune de Mersch les parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, 1) au lieu dit « Beim Rodenbusch », terre labourable, contenant 16 ares 80 centiares, 2) au lieu dit « Elsenberg », terre labourable, contenant 1 hectare 79 ares 70 centiares et 3) au lieu dit « Unter Elsenberg », chemin d'exploitation, contenant 80 centiares, au prix total de 98.650 € → utilité publique: création d'une réserve foncière ;
- i) l'acte notarié de vente du 20 octobre 2025 par lequel la dame Denise Marguerite Anne Hansen cède à la commune de Mersch la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, au lieu dit « Beim Elsenberg », terre labourable, contenant 14 ares 50 centiares, au prix total de 7.250 € → utilité publique: création d'une réserve foncière ;
- j) l'acte notarié de vente du 20 octobre 2025 par lequel les époux Marco Joseph Ernest Kerger et Arlette Bertemes cèdent à la commune de Mersch la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section F de Reckange, au lieu dit « In Bruch », terre labourable, contenant 11 ares 62 centiares, au prix total de 8.134 € → utilité publique: aménagement d'un accès sécurisé desservant les abords de l'immeuble communal et débouchant sur la N8, dont la configuration actuelle présente un risque avéré pour la sécurité des usagers ;
- k) l'acte notarié de vente du 20 octobre 2025 par lequel la société anonyme Immobilière N. Arend S.A. cède à la commune de Mersch la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, au lieu dit « Um Bisserwee », place, contenant 77 centiares au prix total de 539 € → utilité publique: incorporation du trottoir et de la rue existants au domaine public communal ;

- l) l'acte notarié de vente du 20 octobre 2025 par lequel les copropriétaires de l'immeuble sis 18, Rue d'Ettelbruck à Moesdorf cèdent à la commune de Mersch la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section C de Moesdorf, au lieu dit « Rue d'Ettelbruck », place voirie, contenant 25 centiares au prix total de 175 € → utilité publique: incorporation du trottoir existant au domaine public communal ;
- m) le compromis de vente du 10 novembre 2025 par lequel Monsieur Romain Nicolas Stein, Madame Eliane Marie Stein, Madame Sarah Catherine Elisabeth Stein et Darius Mathieu Stein, lesquels déclarent agir pour le compte de la succession de feu Monsieur Johann Emile STEIN, cèdent à la commune de Mersch les parcelles de terrain inscrites au cadastre comme suit : 1) commune de Fischbach, section E d'Angelsberg, au lieudit « Junge Buesch », bois, contenant 1 hectare 40 ares 00 centiares ; 2) commune de Mersch, section D de Beringen, au lieudit « Im Rooschtgrund », bois, contenant 32 ares 50 centiares ; 3) commune de Mersch, section D de Beringen, au lieudit « Im Rooschtgrund », bois, contenant 62 ares 90 centiares ; 4) commune de Mersch, section D de Beringen, au lieudit « Im Haelschen », bois, contenant 73 ares 60 centiares ; 5) commune de Mersch, section D de Beringen, au lieudit « Im Haelschen », vaine, contenant 1 hectare 00 are 55 centiares ; 6) commune de Mersch, section D de Beringen, au lieudit « Hinter der Heck », bois, contenant 73 ares 10 centiares au prix total de 100.000,00 € → utilité publique : plantation d'espèces indigènes, sauvegarde de la biodiversité, protection et maintien d'un biotope existant, arrondissement de la propriété communale ainsi que réalisation de mesures compensatoires environnementales ;
- n) le pacte communal du vivre-ensemble interculturel du 22 octobre 2025 conclu entre la commune de Mersch et l'État du Grand-Duché de Luxembourg représenté par le Ministre de la Famille, des Solidarités, du vivre ensemble et de l'Accueil ;
- o) la convention du 22 octobre 2025 entre la commune de Mersch et l'a.s.b.l. *Inter-Actions* dans le cadre du pacte communal du vivre-ensemble interculturel ;
- p) l'accord de partenariat du 28 octobre 2025 conclu entre la commune de Mersch et l'État du Grand Duché de Luxembourg représenté par la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans toute leur diversité sur le plan local ;
- q) la convention du 10 octobre 2025 entre la commune de Mersch et l'a.s.b.l. *Rencontres Musicales de la Vallée de l'Alzette* concernant l'organisation et la subvention du concert « Noël en cantates » avec Café Zimmermann en date du 18 janvier 2026 à l'église de Mersch ;
- r) le contrat de prestations de services des 5 novembre 2025 respectivement 10 novembre 2025 entre la commune de Mersch et la S.à r.l.-SIS Youth & Work concernant l'accompagnement et le coaching de jeunes et jeunes adultes entre 16 et 29 ans en situation de vulnérabilité ou sans emploi, visant à améliorer leur autonomie, leur responsabilité et leur insertion professionnelle ou éducative.

Circulation

- Le conseil communal décide à l'unanimité de modifier le règlement de circulation communal sur certains points.
- Le conseil communal confirme à l'unanimité les décisions du collège des bourgmestre et échevins en ce qui concerne les règlements de circulation temporaires et demande les approbations ministérielles requises.

Communications du collège des bourgmestre et échevins et questions des conseillers